

## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat - 86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

## SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs .....	p. 3
Avis aux arbitres .....	p. 5
Avis aux éducateurs .....	p. 6
PV Commission Sportive .....	p. 8
PV Commission Jeunes .....	p. 14
PV Commission Litiges.....	p. 23

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Jeudi 14 et vendredi 15 mai :**

- Fermeture du District (Ascension)

**Mardi 19 mai :**

- Commission des Jeunes

**Mercredi 20 mai :**

- Comité de Direction
- Commission Sportive

**Jeudi 21 mai :**

- Commission de Discipline

**Vendredi 22 mai :**

- Arbitrage – Prépa Ligue

## JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS



Lors de cette journée, une collecte au bénéfice de la Banque Alimentaire sera organisée. Plus d'infos à venir.

## CDOS

Le CDOS propose de participer à la Journée Olympique et Paralympique, ainsi qu'une formation sur l'Intelligence Artificielle.

Plus d'informations et liens d'inscription page 4

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE



## AG DU DISTRICT

Vendredi 5 juin 2026  
À la Maison du Temps Libre  
3, Route de la Couture  
86190, CHALANDRAY

## FERMETURE DU DISTRICT

Le District fermera ses portes  
le **vendredi 15 mai 2026** pour  
le pont de l'Ascension



## PARTENAIRE

# Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



### Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



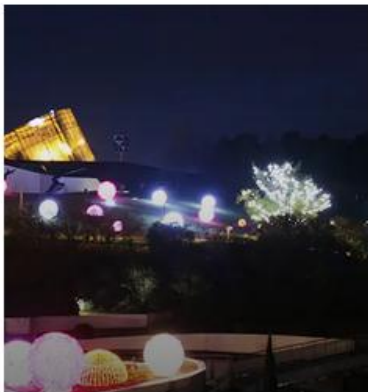
### Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



### Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



### Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



### Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



### Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/>



## AVIS AUX CLUBS

### DATES À RETENIR

- **Samedi 23 mai** : Finales Coupes Jeunes à Neuville
- **Samedi 30 mai** :
  - Formation professionnelle continue – recyclage BMF/BEF à St Georges les Baillargeaux
  - Journée complémentaire CFF2/CFF3 à St Georges les Baillargeaux
  - Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux
- **Vendredi 5 juin** : Assemblée Générale à Chalandray
- **Samedi 13 juin** : Finales Coupes Séniors et Trophée Ginette Baraudon à Nieuil l'Espoir

### FMI – FIN DE DISPONIBILITÉ DES VERSIONS HISTORIQUES AU 31 MARS 2026

Comme cela a déjà été acté et précisé à plusieurs reprises, nous souhaitons vous rappeler l'évolution concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, seront prochainement inutilisables.

Ainsi, **à compter du 31 mars 2026**, l'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le :

**Vendredi 5 juin 2026**  
**À la Maison du Temps Libre**  
**3, Route de la Couture**  
**86190, CHALANDRAY**

Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.

Début de l'émargement : 18h15

Fin de l'émargement : 19h00

Début de l'Assemblée Générale : 19h15



## CDOS – JOURNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

En partenariat avec le Département de la Vienne, le CDOS organise prochainement la Journée Olympique et Paralympique autour du lac de la Technopole.

Pour cette édition, ils ont fait le choix d'orienter prioritairement l'événement vers les entreprises du territoire. L'objectif est clair : permettre aux salariés de vivre un temps sportif et convivial sur la pause méridienne et en fin de journée, afin de favoriser la cohésion d'équipe, la qualité de vie au travail et la découverte des valeurs olympiques et paralympiques.

Pour combler l'après-midi ils réfléchissent à l'opportunité d'intégrer des scolaires sur ce créneau.

Cette dynamique sera renforcée par la présence de foodtrucks et d'animations complémentaires sur le site.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez dès à présent vous inscrire à partir du lien suivant : [Lien inscription](#)

## CDOS – FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la professionnalisation des salariés et dirigeants du mouvement sportif, le CDOS 86 organise cette formation pour permettre aux éducateurs sportifs de s'approprier l'usage de l'Intelligence Artificielle dans leur activité professionnelle.

**PUBLIC** : à destination des salariés, bénévoles et dirigeants du mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine.

**COÛT DE LA FORMATION** :

- 280€ pour les salariés – Prise en charge financière possible par votre OPCO,
- 50€ pour les dirigeants et les bénévoles d'associations.

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES** :

- Identifier les enjeux éthiques, sociétaux, environnementaux autour des IA,
- Elaborer des requêtes pour un usage de l'IA dans le cadre sportif,
- Paramétrer une bibliothèque et/ou un agent conversationnel,
- Identifier les plus-values de l'utilisation des IA dans sa pratique professionnelle.

**INTERVENANTE** : Marie BERNARD de l'Atelier Canopé 86

Pour s'inscrire : [Formulaire de préinscription à la formation professionnelle : "L'intelligence artificielle au service de l'éducateur sportif"](#)



# AVIS AUX ARBITRES

## RAPPELS

### 1. Indisponibilités :

En cas d'indisponibilité pour une désignation du vendredi à 17h30 au dimanche midi uniquement, nous vous rappelons qu'il est impératif de prévenir l'astreinte arbitrage. Passé ce délai, il est impératif de contacter directement le club recevant. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du District, dans l'onglet clubs. Le numéro de l'astreinte à contacter est le 06.88.57.90.08. Pour faciliter le travail de l'astreinte, merci de signaler vos indisponibilités jusqu'au dernier moment.

Par exemple, si vous êtes désigné le dimanche et que vous prévoyez tardivement un engagement le samedi, ou inversement, merci de vous mettre indisponible « en direct » afin de ne pas être sollicité pour combler un désistement de dernière minute.



## AVIS AUX ÉDUCATEURS



### FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE – RECYCLAGE BMF/BEF

16h de formation à effectuer tous les 3 ans

- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux (8h de formation)

Inscription : <https://maformation.fff.fr/formation/96-formation-continue-de-niveau-4-et-5-bmf-bef.html>

### JOURNÉE COMPLÉMENTAIRE CFF2/CFF3

- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux

Inscription journée complémentaire DF Coach Jeunes (CFF2) : <https://maformation.fff.fr/formation/136-journee-complementaire-df-coach-jeunes.html>

Inscription journée complémentaire DF Coach Séniors (CFF3) : <https://maformation.fff.fr/formation/137-journee-complementaire-df-coach-seniors.html>

### DF REF – CERTIFICATION

le MERCREDI 15 AVRIL 2026 au District à Poitiers et au complexe sportif André Messy à Buxerolles

JURY composé de MM. ALLOUIS Anthony, BLOT Jean-Paul, DANTAN Jacques, BERNARD Jean-Pierre et SAVIGNY Christian

NOM - Prénom du candidat	CLUB	Rapport de stage (entretien)	Education Intégrée (entretien)	Pédagogie terrain (M.S.P)	Résultats D.F REF
Lénaé GONCALVES	C.A Neuville	validé	validé	validé	Admise
Nathan VICTORINE	F.C Fontaine-le-Comte	validé	validé	validé	Admis
Mathis POITEVIN	Chasseneuil St Georges	validé	validé	validé	Admis
Célia SUIRE	Ste Eanne	validé	validé	validé	Admise
Quentin DUCROS	F.C Trois Vallées	validé	validé	validé	Admis
Mathis ARLIN	Stade Ruffecois	validé	validé	validé	Admis
Noah PROUST	F.C Loudun	validé	validé	validé	Admis
Bacar MAHAMOUD ABDOU	Poitiers CEP 1892	NON validé	NON validé	NON validé	NON Admis
Mathieu MOREAU	F.C Vouneuil Béruges	validé	validé	validé	Admis
Hugo DE VOLDER	F.C Vouneuil Béruges	validé	validé	validé	Admis
Loïc QUINTARD	O.L St Liguairé Niort	déjà validé	déjà validé	validé	Admis



Remerciements au club de l'ES Buxerolles pour leur précieuse collaboration



# ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027

## CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS



ANCIENS MODULES/CFF			NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
-	-	Module U6/U7	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 1	CFF 1	Module U9	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U11	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 2	CFF 2	Module U13	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U15	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Animateur Sénior	CFF 3	Module U17/U19	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module Séniors	CFI SENIORS CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	CFF 4	-	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	-	Module Futsal Initiation/Découverte	CFI FUTSAL U13/U15 ATTESTÉ	Animateur
-	-	Module Futsal Entraînement/Perfectionnement	CFI FUTSAL U18/SENIORS ATTESTÉ	Animateur
-	-	Certificat Futsal Base	CFI FUTSAL CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral

# ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027



## ATTESTATIONS FÉDÉRALES

ANCIENS MODULES/CFF	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
Module Animateur/trice Fédérale	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	Animateur

## DIPLÔMES FÉDÉRAUX

ANCIENS MODULES/CFF (Certifiés)	FORMATION COMPLÉMENTAIRE* (Inscription et participation)	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	GESTION ET DÉLIVRANCE DIPLÔME	LICENCE ÉLIGIBLE
CFF 2	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Séniors + PSC 1	DF COACH SENIORS	LFNA	Éducateur Fédéral
Module U6/U7 + Animateur/trice fédérale + CFF 1 + CFF 4	1 j complémentaire Responsable école de football + PSC 1	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Éducateur Fédéral

\*Une journée de 8h spécifique organisée par la LFNA

# #LFNA

lfna.fff.fr







## SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D1	/	18	21/02/26	54667931	Antran (1)	Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	14/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668068	Availlies en Châtelleraut (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668066	St Julien L'Ars (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	10	07/12/25 15/02/26	54668183	Chauvigny (3)	St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668199	Fleuré (1)	Rouillé (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668200	Briou St Secondin (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668202	Smarves Iteuil (1)	St Benoit (1)	Arrêté municipal	16/05/26
D3	A	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54668308	Mirebeau (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	A	11	01/02/26 22/02/26	54668312	St Léger de Montbrillais (1)	Coussay en Mirebeau (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	B	10	24/01/26	54668396	Oyré Dangé (2)	Biard (1)	Arrêté municipal	16/05/26
D3	B	11	01/02/26 22/02/26	54668399	Naintré (3)	Cenon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672816	Sommières St Romain (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	D	13	01/03/26	54669268	Dissay (2)	Lavoux Liniers (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669348	Jaunay Marigny (3)	Vendelogne (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	E	13	01/03/26	54669356	Dissay (3)	Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	F	10	25/01/26 15/03/26	54695973	Smarves Iteuil (3)	Nouaillé (4)	Terrain impraticable	17/05/26
D5	F	10	25/01/26	54695976	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Diénné (1)	Arrêté municipal	17/05/26

## DÉPARTEMENTAL 1

**Match n° 54667879 : Antran (1) - FC 3 Vallées 86 (2) du 06/12/25 remis le 03/05/26.****Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°32 (06/05/26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 1 en faveur de l'équipe du FC 3 Vallées 86 (2).

## DÉPARTEMENTAL 3

**Match n° 54668341 : Poitiers 3 cités (2) – Nord Vienne (1) en poule A du 26/04/26.****Réclamation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°32 (06/05/26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 2 entre les deux équipes.

**Match n° 54668520 : Migné Auxances (2) – Poitiers Cep 1892 (2) en poule C du 26/04/26****Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°32 (06/05/26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers Cep 1892 (2) pour en donner le gain à l'équipe de Migné Auxances (2) (3-0, 3 points).

**Match n°54668307 : Coussay En Mirebeau (1) – Mirebeau (1) en poule A du 10/05/26**

Demande du club de Mirebeau pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande validée par la Commission Départementale de l'arbitrage.

Les frais des arbitres assistants seront à la charge du club de Mirebeau.

**Match n°54668312 : St Léger de Montbrillais (1) – Coussay En Mirebeau (1) en poule A du 17/05/26**

Demande du club de St Léger de Montbrillais pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande validée par la Commission Départementale de l'arbitrage.

Les frais des arbitres assistants seront à la charge du club de St Léger de Montbrillais.

**DÉPARTEMENTAL 4****Match n° 54669049 : St Maurice Gençay (2) – St Saviol (2) en poule F du 26/04/26****Réclamation**

La commission homologue les décisions de la commission Litiges et Contentieux PV n°31 (29/04/26) et n°32 (06/05/26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 5 en faveur de l'équipe de St Saviol (2).

**Match n°54668821 : Archigny (1) – Availles en Châtellerault (2) en poule B du 15/03/26**

La commission homologue la décision de la commission de Discipline PV n°32 (05/05/26) qui donne match perdu par pénalité au club d'Archigny (0-3,-1point) pour en donner le gain à Availles en Châtellerault (3-0, +3 points).

**FORFAIT****Match n°54669029 : Bouresse/Queaux Moussac (1) – St Maurice Gençay (2) en poule F du 10/05/26**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de St Maurice Gençay (2) (sans déplacement)

Amende de 45€ au club de St Maurice Gençay

Les frais de déplacement de l'arbitre officiel, M. Renaisio Vincent (soit 33€90) et de l'observateur, M. Pinard Alexandre (soit 16€06) seront à la charge du club de St Maurice Gençay.

**DÉPARTEMENTAL 5****FORFAIT****Match n°54669338 : Jaunay Marigny (3) - Dissay (3) en poule E du 14/12/25 remis au 15/02/26 puis au 10/05/26**

4<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Dissay (3) (sans déplacement)

Considérant les circonstances du forfait, la commission décide de ne pas amender et présente ses condoléances à la famille de M. Doidy et au club de Dissay.

**Match n°54695961 : St Julien L'Ars/Savigny (3) – Nouaille (4) en poule F du 22/02/26 remis au 10/05/26**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de St Julien L'Ars/Savigny (3) (sans déplacement de l'équipe de Nouaille (4))

Amende de 35€ au club de St Julien L'Ars

**RAPPEL RÈGLEMENT COUPES ET CHALLENGES**

Les rencontres des demi-finales ont lieu sur le terrain du club premier nommé après tirage au sort.

Toutefois :

- 1) Dans le cas où le club tiré en deuxième se situe hiérarchiquement 2 niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire, la rencontre est inversée.
- 2) Dans l'hypothèse où le club tiré en deuxième se situe au même niveau ou à un niveau immédiatement au-dessous ou immédiatement au-dessus de celui de son adversaire et s'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est inversée.
- 3) Si l'un des clubs tirés était exempt lors du tour précédent, la rencontre a lieu sur le terrain du club premier nommé, sauf si celui-ci était déjà visiteur au tour précédent, ou application de l'alinéa 1.

Les matchs seront actualisés en fonction des résultats et le sens des matchs pourra être inversé selon l'article ci-dessous.



## COUPE LOUIS DAVID

### COUPE LOUIS DAVID : 1/4 de Finale le 14/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
<b>A</b>	Vicq S/Gartempe 1	D1	La Pallu 1	D2A
<b>B</b>	Châtelleraut Portugais 1	D1	Chauvigny 3	D2B
<b>C</b>	Brion St Secondin 1	D2B	Vouneuil Béruges 1	D1
<b>D</b>	Chasseneuil St Georges 1	D1	Oyré Dangé 1	D2A

### COUPE LOUIS DAVID : 1/2 Finales le 31/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
<b>X</b>	Vainqueur match B		Vainqueur match A	
<b>Y</b>	Vainqueur match C		Vainqueur match D	

### COUPE LOUIS DAVID : Finale le 13/06/26

1	Vainqueur match X		Vainqueur match Y	
---	-------------------	--	-------------------	--

## COUPE JOLLIET ROUSSEAU

### JOLLIET ROUSSEAU : 1/4 de Finale le 14/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
<b>A</b>	Payroux Charroux Mauprévoir 1	D3D	Cissé 1	D4D
<b>B</b>	Sommières St Romain 1	D3D	Leignes S/Fontaine 1	D3C
<b>C</b>	Ingrandes 1	D3B	Loudun 1	D3A
<b>D</b>	Valence En Poitou Oc 1	D3D	Sammarçolles 1	D4A

### JOLLIET ROUSSEAU : 1/2 Finales le 31/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
<b>X</b>	Vainqueur match B		Vainqueur match C	
<b>Y</b>	Vainqueur match A		Vainqueur match D	

### JOLLIET ROUSSEAU : Finale le 13/06/26

1	Vainqueur match Y		Vainqueur match X	
---	-------------------	--	-------------------	--



## COUPE TASSIN

### COUPE TASSIN: 1/4 de finale le 14/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
A	Beaumont St Cyr (1)	R2 A	Chauvigny (2)	R2 A
B	Mignaloux Beauvoir (1)	R3 A	Buxerolles (1)	R1 A
C	Ozon (1)	R2 A	3 Vallées 86 (1)	R2 A
D	Stade Poitevin (2)	R2 A	Migné Auxances (1)	R3 A

### COUPE TASSIN: 1/2 finale le 31/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
X	Vainqueur match B		Vainqueur match A	
Y	Vainqueur match D		Vainqueur match C	

### COUPE TASSIN: Finale le 13/06/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	Vainqueur match X		Vainqueur match Y	

## CHALLENGE DES RÉSERVES

### CHALLENGE DES RÉSERVES : 1/4 de Finale le 14/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
A	Montamisé 2	D4D	3 Vallées 86 3	D3C
B	Ligugé 3	D3C	Acg Foot Sud 86 2	D4F
C	Jaunay Marigny 2	D4D	Beaumont St Cyr 3	D2A
D	Smarves Iteuil 2	D4E	Availles En Chatellerault 2	D4B

### CHALLENGE DES RÉSERVES : 1/2 Finales le 31/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
X	Vainqueur match A		Vainqueur match B	
Y	Vainqueur match D		Vainqueur match C	

### CHALLENGE DES RÉSERVES : Finale le 13/06/26

1	Vainqueur match X		Vainqueur match Y	
---	-------------------	--	-------------------	--



## CHALLENGE RENAUDIE

**Match n° 55629404 : Jaunay Marigny (3) – Champigny (1) du 03/05/26.**

**Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°32 (06/05/26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 5 à 1 en faveur de Jaunay Marigny (3).

### CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/4 de Finale le 14/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
<b>A</b>	Coulombiers 1	D5H	Vouillé Latillé 2	D5E
<b>B</b>	Jaunay Marigny 3	D5E	Aslonnes 1	D5H
<b>C</b>	Poitiers Baroc 1	D5E	Lusignan 2	D5I
<b>D</b>	Vendelogne 1	D5A	Dienné 1	D5F

### CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/2 Finales le 31/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
<b>X</b>	Vainqueur match B		Vainqueur match D	
<b>Y</b>	Vainqueur match C		Vainqueur match A	

### CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : Finale le 13/06/26

1	Vainqueur match X		Vainqueur match Y	
---	-------------------	--	-------------------	--

\*\*\*\*\*

Prochaine réunion : Mercredi 20 mai 2026

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL



# COMMISSION JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 12 mai 2026  
Procès-verbal n°27

Président de séance : M. Philippe BARRITAUULT  
Présents : Mme Sylvie TESSERAULT et Patricia PATRAULT  
MM. Frédéric TURBEAU  
Excusés : M. Christian DUVERGER et Christian SAVIGNY

\*\*\*\*\*

Le PV n° 26 du 05 avril 2026 est adopté avec la modification suivante :

### CHALLENGE U18

Finale - 23/05/2026

Equipe		Equipe
GJ Dissay Beaumont (2)	/	GJ Avenir 86 (1)

Au lieu de GJ Avenir 86 (2)

\*\*\*\*\*

## DATES A RETENIR

**Samedi 23 mai 2026** : Finale des Challenges U18 et U15, Consolantes U18 et U15 et Challenge Dansac U13 à Neuville

**Samedi 30 mai 2026** : Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux

La commission rappelle qu'il est toujours possible, à l'initiative des clubs, d'avancer une rencontre en semaine et après accord écrit.

Saison 2025-2026: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS							
Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U13D3	F	6	25/04/26	55407210	Poitiers Stade (4) / Neuville (4)	Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch	16/05/26

## RAPPEL : PROCÉDURE DE DEMANDE DE REPORT DE MATCH

Nous vous rappelons la procédure de demande de modification de match :

« 1/ Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club via Footclubs dans un délai minimum de 3 jours avant la rencontre concernée. Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via Footclubs. Le District de la Vienne pourra ensuite officialiser le changement. »

**Le report du match n'est possible que jusqu'au mercredi qui suit la rencontre**



## ACCESSION FIN DE SAISON

### Accessions en fin de saison :

- Le 1<sup>er</sup> de la poule de D1 U17/U16 si éligible à la montée en U18R2
- Le 1<sup>er</sup> de la poule de D1 U15 si éligible à la montée en U16 R2
- En U13, 1 seule montée sur les 2 poules de U13 D1.
  - 1) Si les 1ers de chaque poule de D1 sont éligibles à la montée en U14 R2 la Commission organisera une opposition entre ces 2 clubs (date à définir)
  - 2) Si un seul club sur les 2 est éligible alors celui-ci accèdera directement en U14R2

## CHALLENGE U18

### CHALLENGE U18

Finale - 23/05/2026

Equipe		Equipe
GJ Dissay Beaumont (2)	/	GJ Avenir 86 (1)

## CONSOLANTE U18

### CHALLENGE CONSOLANTE U18

Finale - 23/05/2026

Equipe	/	Equipe
Poitiers ASAC (1)	/	GJ Foot Sud 86 (1)

## U17/U16

### FORFAIT

#### Match n° 55406433 : Montmorillon (2) – Valence OC/Vivonne (1) en D1 du 09/05/26

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Valence OC/Vivonne (1) (sans déplacement)  
Amende de 13€ au club de Valence OC

#### Match n° 55406434 : Mirebeau (1) – GJ Dissay Beaumont (1) en D1 du 09/05/26

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de GJ Dissay Beaumont (1) (sans déplacement)  
Amende de 13€ au club de GJ Dissay Beaumont

## U15

### FORFAIT

#### Match n° 55406576 : Jaunay Marigny (1) – GJ Avenir 86 (2) en D2 poule A du 09/05/26

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2) (sans déplacement)  
Amende de 13€ au club de GJ Avenir 86

#### Match n° 55406660 : Loudun (1) – GJ Avenir 86 (1) en D2 poule B du 09/05/26

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (1) (sans déplacement)  
Amende de 13€ au club de GJ Avenir 86

#### Match n°55406716 : GJ Montasèvres (2) – Migné Auxances (3) en D2 poule D du 09/05/26

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (2) (sans déplacement de Migné Auxances)  
Amende de 13€ au GJ Montasèvres

**Remarque** : s'agissant du 3<sup>e</sup> forfait, l'équipe du GJ Montasèvres (2) est déclarée forfait général compter de ce jour.



**Match n° 55406799 : Poitiers CEP (2) – Poitiers ASAC (3) en D2 poule E du 09/05/26**

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Poitiers ASAC (3) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Poitiers ASAC

**Remarque** : s'agissant du 3<sup>e</sup> forfait, l'équipe du Poitiers ASAC (3) est déclarée forfait général compter de ce jour.

## CHALLENGE U15

### CHALLENGE U15

Finale - 23/05/2026

Equipe		Equipe
GJ VVM Chauvigny (2)	/	Neuville (2)

## CONSOLANTE U15

### CHALLENGE CONSOLANTE U15

Finale - 23/05/2026

Equipe	/	Equipe
Poitiers ASAC (2)	/	GJ 3 Vallées 86 (1)

## CHALLENGES U15 et U17/U18

**Le club désigné « recevant » est responsable de la Feuille de Match Informatisée**

Il doit donc se charger d'apporter la tablette et d'effectuer les démarches habituelles (récupération des données, ...).

Toutes les équipes doivent prévoir leur liste de licenciés avec leur numéro de licence.

Les clubs doivent respecter la couleur officielle de leurs équipements. Prévoir un 2<sup>e</sup> jeu de maillots pour les clubs recevant.

**Contrôles des feuilles de licences par la Commission**

Les feuilles de licences vont être transmises par mail aux clubs finalistes à charge pour ceux-ci de les renvoyer au District au plus tard le lundi 18 mai pour examen par la Commission le mardi 19 mai.

(Liste de 20 joueurs sur la feuille de licences, 16 sur la FMI mais 14 joueurs maximum peuvent participer)

**RAPPEL RÉGLEMENT SPÉCIFIQUES AUX CHALLENGES**

Chaque équipe aura droit à **14 joueurs inscrits** sur la feuille de match sauf en finale où **16 joueurs** sont autorisés sur la feuille de match dont un gardien remplaçant mais seuls 14 joueurs peuvent participer.

Il n'est pas possible d'avoir recours à des joueurs U15 sur les Challenges U18 et Consolante U18

**Participation :**

**Extrait article 6 des règlements des compétitions de jeunes**

Chaque équipe ne comprendra **aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces)équipe(s) ne joue(nt) pas**

En U16/U17, U17/U18, chaque équipe ayant une ou des équipes supérieures peut comprendre au maximum 3 joueurs ayant disputé :

- Plus de 5 matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupe) pour chaque phase dans les cas des championnats en deux phases
- Plus de 7 matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupe) pour les championnats sur toute la saison.

Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.



## U13

### Dernière relance avant transmission du dossier à la Commission Litiges et Contentieux

#### **Match n°55408671 : Migné Auxances (1) – Neuville (3) en D2 poule A du 25/04/26**

FMI et feuille de match non reçue

La Commission demande au club de **Migné Auxances** à recevoir pour le **mardi 19/05/26**

- Le score de la rencontre
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot-numéro de licence-nom et prénom des joueurs – banc de touche)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures
- Le nom du délégué et les arbitres
- Les remplacements et les éventuelles sanctions

Dossier en instance

## FORFAIT

#### **Match n° 55408785 : GJ Antoigné Ingrandes (2) – ASM/3 Moutiers (1) en D3 poule A du 09/05/26**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de ASM/3 Moutiers (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de ASM

#### **Match n° 55407040 : GJ Cap Haut Poitou (1) – Châtelleraut Portugais (2) en D3 poule B du 09/05/26**

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Châtelleraut Portugais

**Remarque** : s'agissant du 3<sup>e</sup> forfait, l'équipe du Châtelleraut Portugais (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

#### **Match n° 55407042 : GJ Sud Haut Poitou (2) – GJ Dissay Beaumont (3) en D3 poule B du 09/05/26**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de GJ Dissay Beaumont (3) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Dissay Beaumont

#### **Match n° 55407041 : Bonneuil/Vouneuil/Cenon/Availles (1) – Buxerolles (3) en D3 poule B du 09/05/26**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Buxerolles (3) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Buxerolles

#### **Match n° 55407186 : GJ Val de Clouère (1) – GJ Val de Vonne (2) en D3 poule E du 09/05/26**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de GJ Val de Vonne (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Val de Vonne

## CHALLENGE DANSAC U13

	<b>A</b>	Pts	Jongleries
<b>1</b>	Neuville (2)	7	664
<b>2</b>	GJ Dissay Beaumont (2)	4	426
<b>3</b>	GJ Cap Haut Poitou (2)	3	303
<b>4</b>	Loudun (1)	1	202

	<b>C</b>	Pts	Jongleries
<b>1</b>	GJ 3 Vallées 86 (1)	7	384
<b>2</b>	SO Châtelleraut (2)	7	373
<b>3</b>	GJ VVM Chauvigny (2)	3	450
<b>4</b>	St Benoit Ligugé (2)	0	340

	<b>B</b>	Pts	Jongleries
<b>1</b>	Poitiers Stade (2)	9	647
<b>2</b>	Poitiers ASAC (2)	4	146
<b>3</b>	Mignaloux Beauvoir (1)	2	192
<b>4</b>	Valence en Poitou (1)	1	145

	<b>D</b>	Pts	Jongleries
<b>1</b>	Buxerolles (2)	9	453
<b>2</b>	GJ Espoir Sud Poitiers (2)	4	575
<b>3</b>	GJ Sud Haut Poitou (1)	4	310
<b>4</b>	Biard (1)	0	276

Les 8 équipes qualifiées pour la finale

Samedi 23 Mai 2026

Equipes	Pts	Poule
Poitiers Stade (2)	9	B
Buxerolles (2)	9	D
Neuville (2)	7	A
GJ 3 Vallées 86 (1)	7	C
SO Châtelleraut (2)	7	C
GJ Espoir Sud Poitiers (2)	4	D
GJ Dissay Beaumont (2)	4	A
Poitiers ASAC (2)	4	B

en vert les clubs qualifiés



Veillez noter que l'article 6 des RG des Compétitions de Jeunes s'applique pour le Challenge Dansac du samedi 23 mai. :

« **Article 6 : Participation aux rencontres**

1/ **Participation des joueurs dans les différentes équipes d'un même club.**

**Une équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces) équipe(s) ne joue(nt) pas**

En U13, chaque équipe inférieure participant à une compétition avec des équipes supérieures peut comprendre au maximum deux joueurs ayant disputé plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (les matchs de Coupe et Challenge ne sont pas comptabilisés)

Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase »

## PLATEAUX U11/ PHASE 3

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

Les feuilles de match et de résultats à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

**RAPPEL : Ne pas oublier d'inscrire le nom de l'équipe à l'endroit prévu sur la feuille de match.**

Trop de feuilles sont encore transmises sans le nom de l'équipe participant au plateau.

Pour les clubs invités :

- Respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- Préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- En cas de défection, prévenir le responsable du plateau et envoyer un mail au District.
- Donner sa feuille de licences au club organisateur.

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

- Envoi tardif des documents 15€
- Licence manquante 9€ par licence
- Totalité des licences manquantes 20€

**La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.**

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

## **FORFAIT** **Amende de 13€**

### **Plateaux du 09/05/2026**

**Poule A site 2 à Benassay (GJ Sud Haut Poitou)**

1<sup>er</sup> forfait de **Buxerolles (1)**

Le forfait de Buxerolles (1) entraîne le forfait de Buxerolles (2) en poule F et Buxerolles (3) en poule K

**Poule B site 2 à Châtelleraut (SOC)**

1<sup>er</sup> forfait de **Jaunay Marigny (1)**

Le forfait de Jaunay Marigny (1) entraîne le forfait de Jaunay Marigny (2) en poule J

**Poule C site 1 à Chauvigny**

1<sup>er</sup> forfait de **Stade Poitevin (3)**

Le forfait de Stade Poitevin (3) entraîne le forfait de Stade Poitevin (4) en poule L

**Poule C site 2 à Montmorillon**

1<sup>er</sup> forfait de **Migné Auxances (1)**

Le forfait de Migné Auxances (1) entraîne le forfait de Migné Auxances (2) en poule E et Migné Auxances (3) en poule K

**Poule F site 1 à Avanton (GJ Cap Haut Poitou)**

1<sup>er</sup> forfait de **GJ Val de Vonne (1)**

Le forfait de GJ Val de Vonne (1) entraîne le forfait de GJ Val de Vonne (2) en poule N et GJ Val de Vonne (3) en poule N

**Poule G site 2 à Mignaloux Beauvoir**1er forfait de **Montmorillon (2)****Poule H site 1 à Antoigné (GJ Antoigné Ingrandes)**1er forfait de **SO Châtelleraut (3)****Poule I site 1 à Châtelleraut Portugais**3<sup>ème</sup> forfait de Nord Vienne/Sammarçolles (1)3<sup>ème</sup> forfait de l'UCSE (2)3<sup>ème</sup> forfait de Châtelleraut Portugais (2)**Poule L site 1 à Neuville**2<sup>ème</sup> forfait de **Chasseneuil St Georges (2)****Poule L site 1 à St Eloi (Stade Poitevin)**3<sup>ème</sup> forfait de **GJ Sud Haut Poitou (3)****Poule M site 2 à Nieuil l'Espoir**1<sup>er</sup> forfait de **GJ 3 Vallées 86 (2)**1<sup>er</sup> forfait de **Montmorillon (3)****PLATEAUX U7/U9 / PHASE 2**

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

La Commission demande d'utiliser les documents officiels transmis sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

**Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District impérativement par l'onglet Foot Animation Loisirs (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

**Rappel : Les feuilles de Bilan sont souvent incomplètes. Le nombre de licenciés de chaque club n'est pas toujours notifié.**

**Feuilles de plateaux manquantes**

**Documents manquants à envoyer au plus tard le 27/04/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.**

**Plateau U7/U9 du 07/03/2026****Secteur 8 : plateau à Valdivienne**

La Commission demande au club **de Valdivienne** les documents suivants à recevoir pour le **19/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de **Valdivienne** présents sur le plateau

**Plateau U7/U9 du 28/03/2026****Secteur 5 : plateau à Migné Auxances**

La Commission demande au club **de Migné Auxances** les documents suivants à recevoir pour le **19/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

**Plateau U7/U9 du 25/04/2026****Secteur 1 : plateau à Loudun**

La Commission demande au club **de Loudun** les documents suivants à recevoir pour le **19/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de Loudun
- La feuille bilan du plateau

**Plateau U7/U9 du 09/05/2026****Secteur 2 : plateau à Lencloître**

La Commission demande au club **de l'UCSE** les documents suivants à recevoir pour le **19/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- Les feuilles bilan du plateau

**Secteur 5 : plateau à Biard**

La Commission demande au club **de Biard** les documents suivants à recevoir pour le **19/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- Les feuilles bilan du plateau

**Secteur 5 : plateau à Poitiers CEP**

La Commission demande au club **de Migné Auxances** les documents suivants à recevoir pour le **19/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de **Migné Auxances** présents au plateau

**Secteur 6 : plateau à St Georges les Baillargeaux**

La Commission demande au club **du Stade Poitevin** les documents suivants à recevoir pour le **19/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de **du Stade Poitevin** présents au plateau

**Secteur 7 : plateau à Gençay (GJ Val de Clouère)**

La Commission demande au club **de GJ Val de Clouère** les documents suivants à recevoir pour le **19/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- Les feuilles bilan du plateau

**Secteur 7 : plateau à Nouaillé**

La Commission demande au club **de Nouaillé** les documents suivants à recevoir pour le **19/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- Les feuilles bilan du plateau

**TRANSMISSION TARDIVE FMI OU  
FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

**Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.**

**AMENDE DE 15€**

Match n°55408671 : **Migné Auxances (1) – Neuville (3)** en U13 D2 poule A du 25/04/26

**PLATEAUX U11 / PHASE 3****U11 - Plateaux du 28/02/2026****Poule I site 1 à Naintré**

La commission demande au club de **Naintré** les documents suivants avant le **19/05/26** :

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

**U11 - Plateaux du 25/04/2026****Poule G site 2 à Ligugé**

La commission demande au club de **Ligugé** les documents suivants avant le **19/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

**Poule H site 1 au SO Châtelleraut**

La commission demande au club de **SO Châtelleraut** les documents suivants avant le **19/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

**Poule K site 1 à Savigny (GJ VVM Chauvigny)**

La commission demande au club de **GJ VVM Chauvigny** les documents suivants avant le **19/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

**U11 - Plateaux du 09/05/2026****Poule A site 1 à St Benoit**

La commission demande au club de **Neuville** les documents suivants avant le **19/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de **Neuville** présents au plateau

**Poule A site 2 à Benassay (GJ Sud Haut Poitou)**

La commission demande au club de **GJ Sud Haut Poitou** les documents suivants avant le **19/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

**Poule C site 2 à Montmorillon**

La commission demande au club de **Montmorillon** les documents suivants avant le **19/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

**Poule C site 2 à Senillé St Sauveur (GJ CSP)**

La commission demande au club de **GJ CSP** les documents suivants avant le **19/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

**Poule I site 2 à Naintré**

La commission demande au club de **Naintré** les documents suivants avant le **19/05/26** :

- La feuille de résultats du plateau

**Poule J site 2 à Ozon**

La commission demande au club d'**Ozon** les documents suivants avant le **19/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

**Poule M site 1 à Valdivienne**

La commission demande au club de **Valdivienne** les documents suivants avant le **19/05/26** :

- La feuille de résultats du plateau

**Poule M site 2 à Nieuil l'Espoir**

La commission demande au club de **Nieuil l'Espoir** les documents suivants avant le **19/05/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

**FMI ou feuilles de match manquantes****Amende de 15€****Journée du 25/04/2026**

Match n° 55408671 : Migné Auxances (1) – Neuville (3) en **U13 D2 poule A**

**Journée du 09/05/2026**

Match n° 55406574 : UCSE/Thuré/Colombiers (1) – Ozon (2) en U15 D2 poule A du 09/05/26

Match n° 55406955 : GJ VVM Chauvigny (2) – Poitiers 3 Cités (1) en U13 D2 poule B du 09/05/26



## Transmission tardive

### Amende de 15€

Match n° 55405417 : Châtelleraut Portugais (1) – GJ Dissay Beaumont (2) en U15 D1 du 09/05/26

Match n° 55406687 : Poitiers ASAC (2) – Nieuil/Mignaloux (1) en U15 D2 poule C du 09/05/26

Match n° 55406715 : GJ VVM Chauvigny (3) – Poitiers ASAC (1) en U15 D2 poule D du 09/05/26

Match n° 55406798 : Valdivienne (1) – GJ Val de Clouère (1) en U15 D2 poule E du 09/05/26

**La FMI est obligatoire.**

**En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail uniquement au District le lundi impérativement sous peine d'amende.**

**Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.**

## DIVERS

**Courriels des clubs de Chasseneuil St Georges et du GJ Montasèvres**: La Commission rappelle au club du **Stade Poitevin** qu'il doit respecter la répartition de ses équipes U6/U9 sur les différents lieux comme défini sur le calendrier

**Courriel du club du Stade Poitevin** : La Commission rappelle à **l'Entente Cenon. Avail.Bon. Voun.** que **le District doit être averti par mail** du changement de date ou de lieu d'un plateau U11 afin de pouvoir valider ce changement avec l'accord de tous les clubs et ainsi éviter des déplacements inutiles.

\*\*\*\*\*

Prochaine réunion : sur convocation  
Le Président, Philippe BARRITAUT

La Secrétaire, Patricia PATRAULT



# COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 13 mai 2026  
Procès-verbal n° 33

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mme Maryse MOREAU.  
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 32 (par voie électronique) du mercredi 06 mai 2026 sans modification.

\*\*\*\*\*

## JOUEURS SUSPENDUS

**Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).**

### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Antran	GJ Antoigné Ingrandes	Poitiers Asac
Archigny	GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers Gibauderie
Availles en Châtellerault	GJ Val de Clouère	Sèvres Anxaumont
Avanton	Ingrandes	Smarves Iteuil
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Sommières St Romain
Biard	Jouhet Pindray	St Benoît
Blanzay	La Chapelle Viviers	St Christophe
Bouresse / Queaux Moussac	Lavoux – Liniers	St Julien l'Ars
Brion St Secondin	Leigné sur Usseau	St Maurice Gençay
Buxerolles	Leignes sur Fontaine	St Rémy sur Creuse
Cenon / Vouneuil	Ligugé	St Savin St Germain
Cernay St Genest L'Envigne	Loudun	St Saviol
Champigny	Mignaloux Beauvoir	Stade Poitevin
Chasseneuil St Georges	Migné Auxances	Thuré Besse
Château Larcher	Montmorillon	Usson l'Isle
Châtellerault Portugais	Naintré	Valdivienne
Châtellerault Réunionnais	Neuville	Valence en Poitou OC
Chauvigny	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou – Couhé
Cissé	Nord Vienne	Vicq sur Gartempe
Coussay	Nouaillé	Vivonne
Croutelle	Oyré Dangé	Vouillé / Latillé
FC 3 vallées 86	Ozon	Vouneuil Béruges
Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités	

\*\*\*\*\*



## Liste des réserves qui sont le plus couramment utilisées dans les 5 dernières journées

Trop de réserves sont incomplètes ou erronées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 5 : participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ....., pour le motif suivant : des joueurs du club de ..... sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs (si posée par un club qui a engagé plusieurs équipes).

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ....., pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs ayant joué plus de **10** matchs avec une équipe supérieures du club .....

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs (si posée par un club qui n'a engagé qu'une seule équipe en Départemental 4 ou 5).

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ....., pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **2** joueurs ayant joué plus de **7** matchs avec une équipe supérieures du club .....

R 11 : participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ....., pour le motif suivant : le joueur/ les joueurs NOM PRÉNOM participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

\*\*\*\*\*

### Rappel des réserves sur le nombre de joueurs mutés

Trop de réserves sont incomplètes ou erronées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 3 : nombre de mutés supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ....., pour le motif suivant : sont inscrits plus de **\*\*\*** joueurs mutés.

**\*\*\*** à compléter selon la situation du club mis en cause vis à vis du statut de l'arbitrage publié en fin de saison précédente pour les seniors (0, 2, 4, 6 voire 7) ou la catégorie et effectif réduit (4).

R 4 : nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ....., pour le motif suivant : sont inscrits plus de **\*\*\*** joueurs mutés hors période.

**\*\*\*** à compléter selon la catégorie (Jeunes ou Seniors : 1 ou 2)

\*\*\*\*\*



## OUVERTURE DE DOSSIERS

### **Match n° 55406574 : Cernay St Genest L'Envigne / Thuré Besse / Colombiers (1) – Ozon (2) en U15 Départemental 2 poule A du 09/05/26.**

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

**Dossier en instance.**

### **Match n° 55406715 : GJ VVM Chauvigny (3) – Poitiers Asac (1) en U15 Départemental 2 poule D du 09/05/26.**

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

**Dossier en instance.**

## DÉPARTEMENTAL 1

### **Match n° 54667982 : Antran (1) – Neuville (2) du 10/05/26.**

Courriel de confirmation de réserve du club d'Antran (11/05/26 à 11h26).

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Neuville, pour le motif suivant : des joueurs du club de Neuville sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipes de Neuville (1) qu'elle ne disputait pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Neuville (1) évoluant en Régional 1 poule A : Neuville (1) – Limoges Football (1) en championnat du 02/05/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe de Neuville (2) n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la réclamation **non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à **savoir 3 à 0 en faveur de l'équipe d'Antran.**

Les droits de réclamation (45€) seront débités au club d'Antran.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

## DÉPARTEMENTAL 2

### **Match n° 54668174 : St Benoît (1) - Chauvigny (3) en poule B du 29/11/25 remis 10/01/26 et à nouveau remis les 21/02/26 et 03/05/26.**

Courriel de confirmation de réserve du club de St Benoît (05/05/26 à 23h19)

Réserve n° 1 : réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Chauvigny, pour le motif suivant : des joueurs du club Chauvigny sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve n° 2 : réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Simon PLAT, Enzo SABOURIN, Alexandre BOZ, Ahmed BELMOKADEM, Aurélien PEROT, Bassirou SARR, Bakodaye DRAME, Khalil Vadjiguiba SAVANE, Stéphane CALCHERA, Lucas LARAM, Kylian SAVIGNY, Lamine KONE, Tarek KARMAL, Charles WAIMO, du club Chauvigny, pour le motif suivant : la présente rencontre est un match à rejouer et le joueur/les joueurs Simon PLAT, Enzo SABOURIN, Alexandre BOZ, Ahmed BELMOKADEM, Aurélien PEROT, Bassirou SARR, Bakodaye DRAME, Khalil Vadjiguiba SAVANE, Stéphane CALCHERA, Lucas LARAM, Kylian SAVIGNY, Lamine KONE, Tarek KARMAL, Charles WAIMO n'étai(en)t pas licencié(s)/pas qualifié(s) au sein du club Chauvigny à la date de la première rencontre.

Réserve n° 1 :

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Chauvigny (1) et (2) qu'elles ne disputaient pas de match le même jour ou le lendemain.



Considérant, après vérification des feuilles de matchs du dernier match des équipes de Chauvigny (1) évoluant en National 3 poule B : Chauvigny (1) – St Philbert Gd Lieu (1) du 25/04/26 et Chauvigny (2) évoluant en Régional 2 poule A : Ozon (1) – Chauvigny (2) du 25/04/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe de **Chauvigny (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Réserve n° 2 :

La commission prend connaissance de la réserve.

S'agissant d'un match remis, c'est la date de la rencontre qui est prise en compte, conformément à l'article 120.2 des Règlements Généraux de la FFF :

*Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :*

- à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer,
- à la date réelle du match, en cas de match remis.

Considérant, après vérification des licences des joueurs de l'équipe de Chauvigny (3)

Par ces motifs, dit les **réserves non fondées**.

Le courriel de confirmation de réserves comportait une réserve supplémentaire non inscrite sur la feuille de match, la Commission la transforme en réclamation.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, les dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Chauvigny avec copie du courriel de réclamation, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 20 mai 2026**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

## DÉPARTEMENTAL 3

**Match n° 54668485 : Paizay le Sec (1) – Valdivienne (2) en poule C du 21/01/26 remis le 15/02/26 et à nouveau remis le 10/05/26**

### **Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Valdivienne (2) d'un joueur (licence n° 1122465535) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Valdivienne lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 20 mai 2026**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**U 16 / U 17****Match n° 55406464 : Vouneuil Béruges (1) – GJ Sud Haut Poitou (1) en Départemental 2 poule A du 09/05/26****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Vouneuil Béruges (1) d'un joueur (licence n° 9604748118) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Vouneuil Béruges lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 20 mai 2026**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**RÉSERVES NON CONFIRMÉES**

- Match n° 54667933 : FC 3 Vallées 86 (2) - Nouaillé (2) en Départemental 1 du 21/02/26 remis le 07/05/26.
- Match n° 54668248 : Fleuré (1) – Brion St Secondin (1) en Départemental 2 poule B du 10/05/26.
- Match n° 54686942 : Vivonne (1) – Chauvigny (3) en Départemental 2 poule B du 31/01/26 remis le 21/02/26 et à nouveau remis le 07/05/26.
- Match n° 54696052 : Coulombiers (1) – Vivonne (3) en Départemental 5 poule H du 07/12/25 remis le 11/01/26 et à nouveau remis les 15/02/26 et 10/05/26.
- Match n° 55406575 : Chasseneuil St Georges (1) – Aailles en Châtelleraut / Bonneuil Matours / Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2) en U15 Départemental 2 poule A du 09/05/26.
- Match n° 55630354 : Montmorillon (2) - Gati Foot (1) en Coupe du Poitou Fém. à 11 du 10/05/26.

**DIVERS**

**Courriels des clubs de : Aslonnes, Château Larcher, Oyré Dangé, Stade Poitevin, Vouillé Latillé :**

Réponses par courriel.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion sur convocation.**

**Mme Maryse MOREAU.**